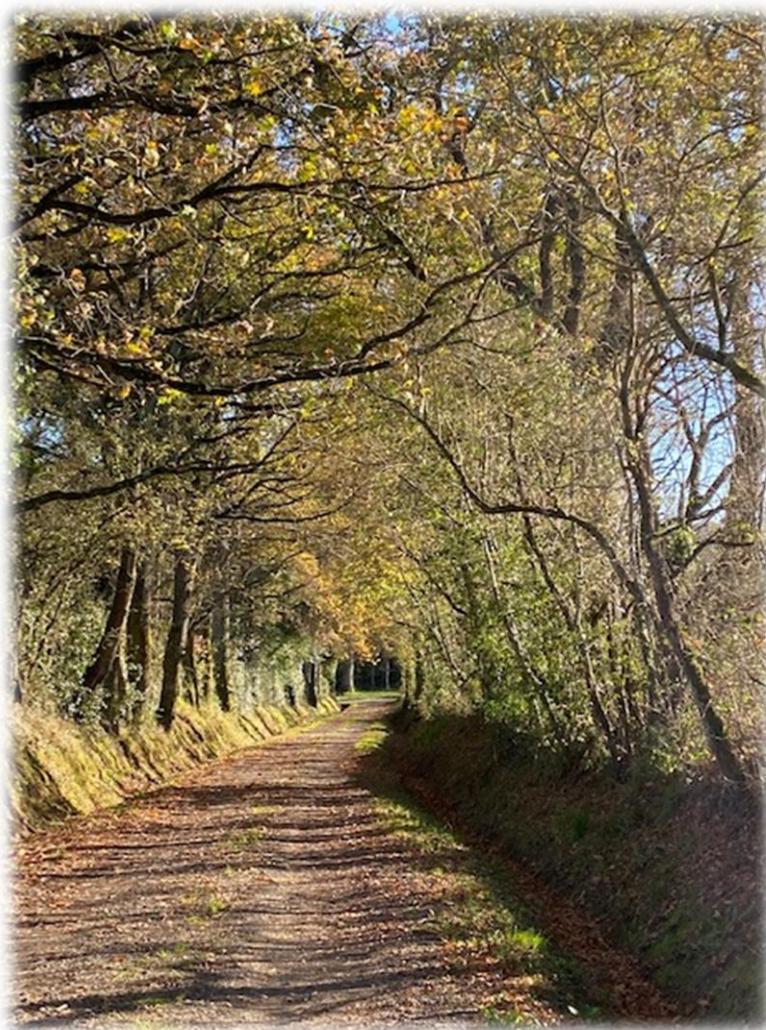




# Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°25 – Octobre 2021

*(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)*

# Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : [commune.montchevrier@orange.fr](mailto:commune.montchevrier@orange.fr)

Site internet : [www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr)

## Horaires d'ouverture :

### Mairie :

**Lundi, Mardi, jeudi, vendredi**

de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Mercredi et samedi**

de 8h à 12h.

### Agence Postale :

Du mardi au samedi de 8h30 à 11h30

*Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.*

*Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.*

## Le Mot du Maire

« Les conditions météorologiques ajoutées aux conditions sanitaires ont quelque peu gâché l'été. Mais le retour vers une vie normale semble se profiler grâce au comportement responsable de la grande majorité de la population.

Pour notre commune, cela se traduit par une reprise des activités des associations et tout le monde s'en réjouit. Cette reprise se fait bien entendu toujours dans le respect des règles sanitaires et nous vous invitons à participer à ces activités. Les projets de la municipalité se concrétisent également. Les travaux de l'espace culturel et associatif ont débuté et devraient si tout se passe bien se terminer avant le printemps 2022. La pergola a été installée au restaurant et permettra de profiter de la terrasse en toute sécurité.

Nous devons pendant plusieurs mois pallier l'absence de deux employés communaux. Dans l'attente des conditions de reprise du travail un seul est remplacé actuellement. Tout sera fait afin que les travaux d'entretien de la commune se déroulent normalement.

Dès la fin de l'année nous devons commencer à travailler sur les projets pour 2022 et les années suivantes. Plusieurs porteront sur la transition énergétique (chaudière à biomasse, projet de borne de recharge pour véhicules électriques). Vous en serez informés régulièrement dans ce bulletin et vos suggestions seront les bienvenues.

Bonne fin d'année à tous. »

**Le Maire, Maurice DESRIERS**

Après la pause estivale et grâce à un net ralentissement de la pandémie, les activités reprennent aussi bien pour l'équipe municipale que pour les associations.

### Les travaux en cours ou à venir

Les **travaux de construction de l'espace culturel et associatif** ont commencé début septembre. L'ouverture prévue pour l'accès sécurisé au chantier sera à terme transformée en portail d'accès pour la salle derrière la mairie. Pour financer la construction de l'espace culturel et associatif un emprunt a été prévu dans le budget 2021. Cet emprunt a été voté par le conseil municipal. Il porte sur un montant de 200 000 euros sur 10 ans au taux de 0,53 %. L'opportunité de recours à cet emprunt à un taux intéressant va permettre d'éviter de ponctionner sur la section de fonctionnement pour financer les projets des années futures et d'étaler leur coût dans le temps. Le coût de l'espace culturel et associatif bénéficiera au total d'un taux de subventions de l'ordre de 55 %.

**La pergola du restaurant a été installée** avec retard en raison de difficultés de fabrication.

Elle permet d'augmenter la place en



remplaçant les parasols, ce qui améliore la sécurité. Cette installation a pu bénéficier d'une subvention de 30 % dans le cadre des aides au dernier commerce. En contrepartie, le restaurant a diversifié ses activités. Outre le point vert de retrait d'argent, il est aussi point relais colis, vente de produits locaux et de presse.

Le **projet de travaux d'isolation du bâtiment du restaurant** est également lancé. Compte tenu du caractère très technique des travaux, le conseil municipal a fait appel à un maître d'œuvre, EM Ingénierie comme pour la salle des associations pour un coût de 3 500 euros hors taxes. Les travaux sur le bâtiment du restaurant bénéficieront d'une subvention de 70 % dans le cadre du plan de relance. Rappelons que pour les travaux comme pour la pergola, le financement résiduel est assuré sur le budget annexe du restaurant, sans incidence sur le budget communal.

**L'épicéa de l'école du Poirond a été abattu** par l'entreprise Berry Concept Elagage. Merci aux membres du Conseil municipal qui ont participé à l'évacuation des branchages, ce qui a permis d'en limiter le coût.

Nous devons prévoir des travaux relativement importants pour **consolider un mur situé en bordure de la Gargillesse** près du village du

Poirond, le long d'un chemin qui voit passer beaucoup de randonneurs. Il y a un risque d'effondrement et de pollution de la rivière. Ces travaux nécessitent de déposer un dossier auprès de la police de l'eau, la rivière étant classée. Un premier devis a été reçu et un second est attendu. Nous envisageons de constituer nous-mêmes le dossier afin de limiter le coût de l'opération.

Des actes de vandalisme ont de nouveau eu lieu au stade. Il est nécessaire de procéder à la **sécurisation des portes des vestiaires**. Un devis a été fourni par l'entreprise Didier Hémerly pour un montant de 4 712 euros et nous lui avons demandé d'effectuer les travaux le plus rapidement possible.

### Diverses informations

**La Toussaint approche.** Les employés municipaux feront leur possible pour l'entretien du cimetière. Dès juillet 2022 il faudra trouver une solution pour pallier l'interdiction de l'utilisation des désherbants. Si on peut envisager des solutions de non traitement dans le nouveau cimetière, cela s'avérera très difficile dans l'ancien cimetière compte tenu de sa configuration. Nous faisons d'ores et déjà appel aux propriétaires de concessions pour assurer, bien sûr dans la mesure de leur possibilité, un minimum d'entretien autour de leurs sépultures.

**La bibliothèque** vous accueille tous les samedis matin de 10 heures à 12 heures. Le fonds disponible est assez étoffé mais il est parfois difficile de se procurer des livres récents. C'est pourquoi il a été décidé de profiter de la sortie des prix littéraires pour acquérir des livres publiés récemment sur le fonds de la commune. Ces livres seront pendant quelques mois réservés exclusivement aux lecteurs inscrits à la bibliothèque de Montchevrier. La mise à disposition sera ensuite élargie au réseau des bibliothèques de la Communauté de communes comme le prévoit la charte de fonctionnement.

**Soyons prudents dans nos villages.** Plusieurs incidents se sont produits dans le cadre de la circulation dans les villages de la commune. Les victimes en sont des animaux de compagnie, ce qui peut quand même provoquer des drames dans les familles. Mais ceci montre que nos enfants peuvent aussi être en danger. Merci à tous d'être prudents dans la traversée des zones habitées.

**La Communauté de communes de la Marche berrichonne a recruté un conseiller numérique.** Il est à la disposition des habitants de toutes les communes pour conseiller ou former à l'utilisation des outils numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones portables).

CONTACT : 02.54.06.37.33

Cedric.fernandes@conseiller-numerique.fr

# LE MONUMENT AUX MORTS DE MONTCHEVRIER

Le monument aux morts de Montchevrier a été inauguré le dimanche 13 mai 1923. La première partie de la cérémonie a lieu à l'église, en présence de Monsieur Moulin, maire, et de la municipalité, des autorités cantonales, des maires des communes voisines, et des députés. L'abbé Chevassu-Périgny a célébré la messe, assisté de l'abbé Blain, curé de Montchevrier. L'abbé Danton, ancien combattant, professeur au collège de Lourdoueix, a prononcé une allocution. L'ensemble de l'assistance ainsi que les élèves des écoles, les orphelins de guerre et les enseignants s'est ensuite rendue au monument. M. Bonnin, instituteur, a alors proclamé les noms des 60 soldats morts pour la France, dont les noms sont inscrits sur la pierre.

Le monument est constitué d'un obélisque dont la partie supérieure est terminée par une couverture à deux pans. Sur la partie ouest est représentée une reproduction de Croix de guerre et en dessous le dessin en léger relief d'une branche avec des feuilles de chêne et des glands.

Les noms et prénoms des 60 soldats de Montchevrier Morts pour la France de 1914 à 1918 sont inscrits en lettres d'or par ordre alphabétique sur trois plaques sur les parties sud, ouest et nord. Sur la partie sud on trouve deux plaques émaillées, avec portrait de deux soldats : Darchis Léon et Tissier Pierre et en dessous une plaque portant les noms des trois soldats de Montchevrier morts lors de la guerre 1939-1945. Un nom a été rajouté sous ceux des soldats de 1914-1918 : celui d'un soldat (Victor Maréchal) disparu dans le naufrage du navire hôpital Vinh Long au large de Constantinople le 16 décembre 1922. Une plaque le concernant figure également dans l'église.

Le monument est entouré sur ses quatre faces par une grille métallique. A l'intérieur de l'enceinte on trouve quatre obus de gros calibre plantés verticalement.



La décision de construire le monument aux morts a été prise par délibération du Conseil municipal le 4 juin 1922 à l'unanimité sous la présidence du maire Louis Moulin. Il présente les plans et devis. Le projet a été approuvé par la commission d'art (chargée d'examiner du point de vue artistique les projets) le 22 juin 1922.

Le montant des travaux était de 3 720 francs de l'époque, ce qui représenterait aujourd'hui environ 4 200 euros déduction faite de l'inflation.

Finalement, le marché est passé le 14 octobre 1922 (marché de gré à gré) entre la commune et le tailleur de pierre retenu, François Raveau de Crevant dans les termes suivants :

*« Entre les soussignés : Moulin Louis, Maire de la Commune de Montchevrier, agissant au nom de ladite commune d'une part et M. Raveau François, Tailleur de Pierre à Crevant (Indre) d'autre part, a été convenu ce qui suit : M. Moulin Maire concède à M. Raveau, qui accepte, l'exécution des travaux nécessaires pour l'érection d'un monument élevé à la mémoire des soldats de la Commune Morts pour la France.*

*Ces travaux seront exécutés aux conditions suivantes : la pierre employée sera en granit bleu de Crevant. La taille sera faite avec le plus grand soin. Les arêtes seront parfaitement dressées. Sur trois faces des plaques en marmorite noire indiquant les noms des morts. Le montant est fixé à la somme de 3.720 francs qui sera versée entre les mains de M. Raveau dès que le travail sera achevé ».*

## Liste des noms de soldats figurant sur le monument aux morts de Montchevrier

### Guerre 1914-1918

ALLELY Alphonse, ALLELY Edmond, AUCLERT Albert, AUFRERE Paul, BACHELIER Louis, BARBAUD Alphonse, BERDUCAT Alphonse, BERDUCAT Jean, BERDUCAT Sylvain, BERNARDET Louis, BLONDET Clément, BRET Pierre, CHANTOME Jules, CHAUMETTE Joseph, COLAS Charles, COLAS Clément, COLAS Joseph, COLAS Paul, DAGOIS Eugène, DARCHIS Léon, DARCHIS Léon, DERIER Thomas, DESCOUX Claude, DUMONT Eugène, DUMONT Henri Auguste, FRADET Léopold, GAGNERAULT Baptiste, GAGNERAULT Jean, GAGNERAULT Paul, JAMBUT Alexandre, LABRUNE Arsène, LAGNEAU Octave, LAGORCE Paul, LAMY Germain, LAVEAU Marcel, LELONG Rémy, MANCOIS Paul, MANCOIS Pierre, MERCIER Gustave, MICAT Etienne, MICAT Jean, MICAT Lucien Clément, MIOT Eugène, MITON Lucien Henri, MOULIN Ferdinand, NOUHANT Alexandre, PEROT Eugène, PETIT Raoul, PION Alexandre, PION Victor, POURINET Charles, RICHARD Eugène Octave, RICHARD Octave, SIMON Théophile, TAVERAUD Jean Baptiste, TISSIER Pierre, YVERNAULT Alexandre, YVERNAULT Joseph, YVERNAULT Marcel, YVERNAULT Pierre

### Décédé en 1922 :

MARECHAL Victor

### Guerre 1939-1945 :

AUFRERE Georges, MONGIS Lucien, THIBAUD Pierre

# On l'attendait depuis plus d'un an...

**Les activités des associations ont repris.** Le 10 octobre a eu lieu un « bal trad » organisé par le Vespa Club du Bas Berry. **La danse Country** a repris depuis le 22 septembre et a lieu à la salle des fêtes tous les lundis et mercredis.

Après une pause de plus d'un an, de nombreuses activités sont organisées **par Familles Rurales Montchevrier** :

- Le **Club Joie de Vivre** a repris ses activités depuis septembre. La prochaine date sera le jeudi 21 octobre à partir de 14H30, puis le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois. Pour tous renseignements appeler le 02 54 06 35 25.

- **La Danse en ligne** a repris également à la salle des fêtes. Une séance s'est tenue le 9 octobre. Les suivantes auront lieu les vendredi 15 octobre, samedi 23 octobre. Pour tout renseignement contacter Camille au 02 54 06 92 96.

- **Un atelier floral** s'est tenu le 7 octobre à la salle des fêtes. Les prochaines séances auront lieu le 4 novembre et le 2 décembre. Des **cours de couture** ont eu lieu les 9 et 13 octobre. (Renseignements eveeve796@gmail.com ou 06 75 38 79 28).

- Les **soirées tarot** se déroulent les premiers mardis de chaque mois à la Salle des Fêtes. Prochaine date : mardi 2 novembre 2021

- Chaque premier lundi du mois hors vacances scolaires des **sorties collectives en covoiturage** sont prévues à **Balsané à Châteauroux**. Au cours de ces après-midi, les participant(e)s pourront accéder à tous les espaces du centre aquatique (loisirs sportifs, extérieurs, bien-être, balnéothérapie, ...). La prochaine sortie est prévue le 8 novembre, départ du parking de la salle des fêtes. Pour tout renseignement : 06 60 81 19 22.

- Une **randonnée Découverte de la Faune et de la Flore** en partenariat avec Berry Nature Environnement aura lieu le mercredi 17 novembre. Rendez-vous à 14H sur le parking de la Salle des Fêtes de Montchevrier.

- Enfin, une **soirée théâtrale** est organisée le samedi 4 décembre 2021 avec la Troupe AEQUORANDA d'Aigurande qui proposera son spectacle "La Soupière" à la Salle des Fêtes de Montchevrier.

*Pour connaître en temps réel la liste et les dates des activités des associations, rendez-vous sur le site Internet de la commune : [www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr).*

*Pour toutes les activités qui se déroulent à la salle des fêtes, la présentation du pass sanitaire est obligatoire.*

**AEQUORANDA** présente



Mise en scène : Jean Paul Audrain

**MONTCHEVRIER**  
Salle des Fêtes

**Samedi 4 Décembre à 20h30**

Soirée organisée par l'association « Familles Rurales » de Montchevrier  
Tarifs : 8 € ; 5 € pour les adhérents de l'association  
Entrée gratuite pour les moins de 10 ans  
Réservations : 02 54 06 30 36 ou 06 60 81 19 22

Pass Sanitaire Obligatoire

clubmarchemontchevrier.36@gmail.com

ufolep INDRRE  
CMM-36  
Club Marche Montchevrier - 36

44<sup>ème</sup> Montchevrier

Châteauroux  
Argenton  
Châteauroux  
Montchevrier  
Aigurande  
Berry - Indre

**DIMANCHE 07 NOV. 2021**

**Randonnée Pédestre**  
44<sup>ème</sup>

**4 PARCOURS**

8,5 - 12 - 15 et 19 km  
Départ de 07h30 à 09h00

Apportez votre gobelet

Les distances sont données à titre indicatif (le C.M.M. se réserve le droit d'apporter toutes modifications)

**INSCRIPTIONS A PARTIR DE 7H30 A LA SALLE DES FÊTES**

**Règles sanitaires** : Masques obligatoire au départ, et à l'arrivée  
Le "pass sanitaire" ou le test PCR sera demandé à l'inscription

# Dose de rappel : pourquoi, pour qui et où ?

Une campagne de rappel est nécessaire pour certaines populations en raison d'une baisse de l'efficacité des vaccins, qui intervient plusieurs mois après la complétion du schéma vaccinal, provoquant une diminution de l'immunité qu'ils confèrent.

Les doses de rappel sont effectuées uniquement avec des vaccins à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal. Leur efficacité contre les formes graves reste à un niveau élevé quel que soit le vaccin administré.



## 1. Qui est concerné par la dose de rappel ?

### LES PUBLICS PRIORITAIRES

La dose de rappel doit s'effectuer 6 mois après la dernière injection du schéma initial pour :

- les résidents des EHPAD et des USLD,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les personnes à très haut risque de forme grave (liste Fisher),
- les personnes atteintes de comorbidité(s).

### CAS PARTICULIERS

#### • Les personnes sévèrement immunodéprimées :

l'administration de la dose de rappel peut être réalisée à partir de 3 mois après la dernière injection du schéma initial, dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale qu'elle permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

#### • Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen :

la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande l'administration d'une dose de rappel avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) à partir de 4 semaines après la première injection.

## 2. Où puis-je me faire vacciner ?

- Dans un centre de vaccination,
- chez un médecin (généraliste ou spécialiste),
- en pharmacie,
- dans un cabinet infirmier, de sage-femme ou de chirurgien-dentiste,
- en laboratoire de biologie médicale,
- pour les résidents des EHPAD et USLD directement dans leur établissement.

Scannez le QR Code  
et trouvez un lieu de  
vaccination près de  
chez vous sur [Santé.fr](https://www.santé.fr)

